

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2024.00924**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE  
PUBLIC COMMUNAL CONCLUE AVEC LA VILLE DE  
FIRMINY - PISCINE ANDRE WOGENSCKY**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT que la Ville de Firminy est propriétaire de la piscine André Wogenscky se situant dans le périmètre du site Le Corbusier,

CONSIDERANT que dans le cadre du projet de développement touristique du site Le Corbusier, Saint-Etienne Métropole souhaite créer un centre d'accueil et d'interprétation,

CONSIDERANT que le bâtiment pressenti pour l'installation de ce centre a besoin au préalable d'un diagnostic patrimonial qui sera réalisé par Saint-Étienne Métropole, afin de vérifier la faisabilité du projet,

CONSIDERANT que pour la réalisation de cette étude, il convient donc d'établir un contrat d'occupation,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Une convention de mise à disposition du domaine public communal est conclue avec la Ville de Firminy.

**ARTICLE 2**

Cette convention prévoit dans le cadre de l'étude la mise à disposition de la piscine André Wogenscky située 1 rue des Carrières à Firminy. Cette mise à disposition de terrain est consentie pour une période prévisionnelle de 18 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**ARTICLE 3**

La présente mise à disposition est consentie et acceptée à titre gratuit.

**ARTICLE 4**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

**ARTICLE 5**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture via DOTELEC -

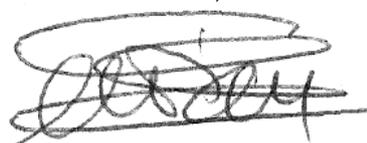
Reçu en préfecture le 01 octobre 2024

Publié le 01 octobre 2024

ID : 99\_AU-042-244200770-20241001-C202400924I0

Fait à Saint-Etienne, le 01/10/2024

Le Président,



Gaël PERDRIAU